

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1208

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Bron

objet : **Déconstruction du collège Pasteur - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande d'individualisation d'autorisation de programme concernant la déconstruction du collège Pasteur à Bron.

Les terrains de l'ancien collège Pasteur à Bron, propriété de la Communauté urbaine, font l'objet d'un projet de réalisation d'un programme d'habitat social, en accord avec la ville de Bron. Une consultation d'opérateurs-concepteurs est proposée dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de la première couronne "est".

L'estimation de la déconstruction des bâtiments situés sur le site est de 390 000 €. Cependant, ce chiffrage pourrait évoluer en fonction des contraintes imposées : maintenir l'accès au gymnase, conserver les locaux techniques jusqu'en 2004, réhabiliter ou non les bâtiments destinés au logement. A ce jour, le programme et les choix techniques ne sont pas encore définitifs.

Libellé	Montants 2003	Montants 2004	Total
audit des constructions	30 000		30 000
diagnostic amiante plomb			
mission CSPPS			
gardiennage	60 000		60 000
déconstruction		300 000	300 000
total	90 000	300 000	390 000

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu un avis favorable du pôle finances et moyens le 24 mars 2003 et du bureau restreint le 12 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de déconstruction du collège Pasteur à Bron.

2° - L'opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale investissement foncier pour un montant global de dépenses de 390 000 € selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 90 000 € en 2003,
- 300 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,